



**Formulaire de demande de titre de circulation  
pour accéder aux installations portuaires du  
PORT AUTONOME de NOUVELLE CALEDONIE**

**Partie à remplir par le demandeur bénéficiaire**

Prénom, Nom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse physique :

Téléphone Fixe : Mobile :

*Documents à joindre*

1 Photo d'identité couleur de moins de 6 mois

1 Photocopie d'une pièce d'identité<sup>i</sup>

1 Attestation de sensibilisation ISPS par le PANC ou un organisme de sûreté habilité

1 Agrément pour un accès en ZAR<sup>ii</sup> (le cas échéant)

Le titre de circulation que l'on vous délivrera sera personnel. Il ne devra être confié à personne et devra être restitué à la fin de sa validité ou à la fin de votre activité à la police du port ou à votre correspondant sûreté et sécurité. Vous vous engagez par ce titre de circulation à respecter le règlement du port autonome de Nouvelle Calédonie qui est disponible à l'entrée principale du Grand Quai.

A l'intérieur de l'enceinte autorisée s'applique le code international de la sûreté des navires et des installations portuaires. Vous ne devez accéder à aucun navire ou zone non autorisée dans le cadre de votre intervention sur l'installation portuaire. Vous devez vous soumettre aux contrôles des agents de sûreté portuaire, de la police portuaire, de la police nationale et des douanes et ne pas tenter d'introduire des articles prohibés : armes, munitions, explosifs, stupéfiants.

Si vous apercevez des personnes sans titre de circulation, des colis suspects, des clôtures dégradées, ou tout autre événement qui vous paraît anormal, il vous est demandé de contacter sans délais la police du port, tél : 25 50 10, ou l'agent de sécurité à l'entrée de l'installation portuaire dans laquelle vous êtes.

Tout manquement à ces consignes pourra faire l'objet de poursuites ou d'un retrait de votre titre de circulation.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du bénéficiaire précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Passeport ou carte nationale d'identité

<sup>i</sup> Demande à effectuer auprès du Haussariat de la République en N-C à l'Etat-Major Interministériel de Zone (EMIZ)

<b>Partie à remplir par l'employeur du demandeur</b>		
Raison sociale	:	
Adresse du siège social	:	
N° RIDET	:	
N° d'autorisation délivré par le PANC :		
Métier / fonction du demandeur :		
Type de contrat de travail du demandeur :	<input type="checkbox"/> CDI	
	<input type="checkbox"/> CDD	Date de fin de contrat :
1 <sup>ère</sup> demande <input type="checkbox"/> Renouvellement, si oui, numéro ancien titre de circulation (le nouveau titre sera remis contre restitution de l'ancien) :		
<u>Signature et cachet de l'employeur :</u>		
Justification de la demande liée à une activité opérationnelle dans une ou plusieurs installations portuaires :		
Installations et zones d'accès demandées		
Grand Quai	:	<input type="checkbox"/>
Zone d'accès restreint	:	<input type="checkbox"/>
Zone non librement accessible	:	<input type="checkbox"/>
Quai des longs courriers	:	<input type="checkbox"/>
Capitainerie / Direction	:	<input type="checkbox"/>
Port de WE	:	<input type="checkbox"/>
Fait le :	à :	
Signature du correspondant sûreté et sécurité de l'employeur du demandeur :		
Nom :	Prénom :	
	Signature :	

<b>Partie réservée à l'administration du port</b>	
N° de dossier :	Date de réception de la demande :
Avis ASP <sup>iii</sup> <input type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Refus
Motif du refus <sup>iv</sup> :	
Fait le :	à :
<u>Prénom, Nom et Signature :</u>	
Avis ASIP <input type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Refus
Motif du refus <sup>v</sup> :	
Fait le :	à :
<u>Prénom, Nom et Signature :</u>	
Date de délivrance du titre :	N° titre délivré :
Signature du réceptionnaire (titulaire ou correspondant) :	

<sup>i</sup> Passeport ou carte nationale d'identité

<sup>ii</sup> Demande à effectuer auprès du Haussariat de la République en N-C à l'Etat-Major Interministériel de Zone (EMIZ)

<sup>iii</sup> Pour un accès en ZAR (parc de marchandises dangereuses)

<sup>iv iv</sup> Le refus sera notifié à l'intéressé et l'employeur en sera prévenu

*Le titre de circulation est personnel, cependant le prix du titre de circulation sera facturé à l'employeur*

### **Conditions de délivrance des titres de circulation des personnes**

Les entreprises, employeurs des personnels, remplissent un schéma d'accréditation, schéma qui précise le métier des personnels concernés et les installations ou parties d'installations dans lesquelles la personne exerce son métier.

Le demandeur d'un titre de circulation doit justifier d'une activité opérationnelle pour accéder et circuler dans une ou plusieurs installations portuaires.

La personne doit justifier un besoin de circuler dans une installation portuaire à raison de plus de six fois par mois pour obtenir un titre de circulation permanent.

Si la fréquence d'accès est moindre, la personne demandera un titre de circulation "visiteur" à l'entrée principale du grand quai. Le titre lui sera remis selon le besoin d'accéder à l'installation portuaire et contre remise de sa pièce d'identité.

Les demandes sont normalement traitées dans un délai de 15 jours.

La validité maximale d'un titre de circulation est de cinq années ou de la durée prévisionnelle d'intervention de l'entreprise autorisée ou du contrat à durée déterminé de la personne.